



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

DIRECTION GENERALE

1

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL POISSY SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DELIBERATION APPROUVEE PAR	36 VOIX POUR	3 VOIX CONTRE (Mme MARTIN, M MASSIAUX, M LOYER)	A l'unanimité
	Abstention	Non-participation au vote	

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le vingt septembre deux mille vingt-deux, s'est assemblé sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRESENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, Mme GRIMAUD, M NICOT, Mme HUBERT, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, Mme BELVAUDE, M GEFFRAY, Mme KOFFI, Mme OGGAD, M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme MESSMER, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, Mme MARTIN, M MASSIAUX, M LOYER

ABSENTS EXCUSES :

M DE JESUS PEDRO, M PROST, M POCHAT, Mme GRAPPE, Mme ALLOUCHE

POUVOIRS :

M DE JESUS PEDRO à M MONNIER

M PROST à Mme CONTE

M POCHAT à Mme SMAANI

Mme GRAPPE à Mme GRIMAUD

Mme ALLOUCHE à Mme TAFAT

SECRETAIRE :

M MONNIER

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le conseil de surveillance d'un hôpital est une instance, composée de quinze membres, qui se prononce sur la stratégie de l'établissement et exerce un contrôle permanent de la gestion de cet établissement.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20220926-CM_20220926-DE
Date de télétransmission : 27/09/2022
Date de réception préfecture : 27/09/2022

La commune de Poissy est représentée au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier intercommunal Poissy Saint-Germain-en-Laye, au titre de la « principale commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autre que celle du siège de l'établissement principal », par un représentant du conseil municipal.

Monsieur Karl OLIVE représentait la commune dans cette instance, et à la suite de son élection en qualité de député des Yvelines le 19 juin 2022, il est nécessaire de le remplacer.

Ainsi, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir procéder à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil municipal au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier intercommunal Poissy Saint-Germain-en-Laye.

Il est rappelé que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation en Conseil municipal, il est nécessaire de voter au scrutin secret, sauf si les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

- :- :- :- :-

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-22 et L. 2121-29,

Vu le Code de la santé publique, et notamment son article R. 6143-3,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Considérant que Monsieur Karl OLIVE a démissionné de son poste de Maire et de conseiller municipal par courrier du 24 juin 2022, à la suite de son élection en qualité de député des Yvelines,

Considérant qu'il convient de le remplacer dans les instances auxquelles il participait,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} :

De procéder à l'élection d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier intercommunal Poissy Saint-Germain-en-Laye au scrutin public.

Article 2 :

Est candidat pour être représentant du Conseil municipal au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier intercommunal Poissy Saint-Germain-en-Laye :

Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS

Est désignée comme représentante du Conseil municipal au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier intercommunal Poissy Saint-Germain-en-Laye :

Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS

Article 3 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**



Sandrine BERNO DOS SANTOS

Accusé de réception en préfecture
N° 20220926-CM_20220926-DE
Date de télétransmission : 27/09/2022
Date de réception préfecture : 27/09/2022